
Métallurgie (industries)

Pas-de-Calais

IDCC 1472

Convention collective du 25 septembre 1987⁽¹⁾

(1) Remplace la convention collective du 28 mai 1971.

[Étendue par arrêté du 25 avril 1988, JO 5 mai 1988]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

